



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 67 - Soutien aux clubs sportifs de Haut Niveau

Soutien aux clubs sportifs de Haut Niveau

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

Depuis 2005, la Ville de Besançon a inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif conclus pour 3 saisons et élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

Des indicateurs évaluant l'activité des clubs servent à l'appréciation du projet du club. La manière dont celui-ci croise les orientations de la politique sportive municipale permet de définir le niveau de soutien de la collectivité. La grille d'analyse joint à la délibération présente ces indicateurs.

1 - Clubs Professionnels

Les contrats de Développement Sportif signés avec les clubs en juillet 2014 arrivent à échéance et il convient de les renouveler pour trois saisons. Des avenants annuels préciseront les montants du soutien municipal en tenant compte des niveaux sportifs d'évolution des clubs.

Il est proposé de définir les montants des aides aux différents clubs pour la saison 2017/2018.

- ESBM :

Financièrement : le club retrouve l'équilibre financier et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball.

Sportivement : l'équipe phare termine 11^{ème} de la pro D2. Depuis la saison 2016-2017, la pro D2 a intégré la Ligue Nationale de Handball. Les exigences de professionnalisation de cette ligue ont impacté les clubs participant à ce championnat. Ces mesures permettent de faire de la pro D2 le 5^{ème} championnat européen de par la qualité des équipes engagées.

L'équipe réserve est maintenue en Nationale 2 et les U18 disputent le «final four» du challenge FALCONY. L'équipe sera la seule de province dans le dernier carré permettant de désigner le titre de Champion de France. Comme l'ESBF, l'effectif du GBDH est fortement issu de la formation, ce qui est un atout majeur du club.

Il est proposé de maintenir le soutien de l'ESBM à hauteur de 380 K€ pour la saison 2017/2018.

- ESBF :

Financièrement : le club retrouve l'équilibre financier et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball.

Sportivement : l'équipe phare terminera dans les 4 premiers du Championnat de France et obtient sa qualification pour la Coupe d'Europe EHF. L'équipe réserve est également à la 4^{ème} place du championnat de Nationale 1 tandis que les U18 disputent les phases finales du championnat de France. Le club reste indéniablement tourné vers la formation et les effectifs évoluant régulièrement en équipe élite en attestent.

Il est proposé de maintenir l'aide annuelle du club à 390 K€ et d'accompagner celui-ci en complément au titre de sa participation à la Coupe d'Europe.

Conformément à la demande de l'ESBF, il est proposé de soutenir l'ESBF pour son engagement et le premier tour en Coupe d'Europe EHF à hauteur de 7,5 K€ puis d'allouer une aide supplémentaire de 2,5 K€ par tour supplémentaire.

Ce soutien en fonction des résultats permet au club de bâtir un budget prévisionnel incluant la masse salariale de joueuses cadres nécessaire à la campagne européenne puis d'assumer les coûts liés à chaque déplacement.

La Coupe de l'EFH étant organisée comme suit :

- 3 tours préliminaires avec matches aller/retour à élimination directe
- poule de 4 équipes avec matches aller/retour
- ¼ finale
- ½ finale
- Finale

la participation pour la Coupe d'Europe de la Ville au titre de la saison 2017-2018 pourra être comprise entre 7,5 K€ et 27,5 K€ (en cas de participation à la finale) et s'ajoutera à l'aide de base de 390 K€ pour la saison.

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre des exercices 2017 et 2018 sur la ligne de crédit 65.40.6574.004824.20300.

2 - Subventions aux clubs participant à une compétition nationale

La Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de quatre clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing, Besac'RC, BBC et Besançon Football Club.

Depuis 2005, ces aides s'inscrivent dans le cadre de Contrats de Développement Sportif qui reprennent sous une forme allégée le schéma des CDS conclus avec les clubs professionnels. Ces contrats (ci-joints) seront reconduits pour une durée de trois ans.

Le BFC et le PSB ont fusionné pour donner naissance à un nouveau club : le Besançon Football. Celui-ci sera le plus important de Franche-Comté en termes d'effectif et verra des équipes évoluer au plus haut niveau régional dans toutes les catégories d'âge. L'équipe première évoluera en National 3 (anciennement CFA2) et la réserve en DH.

Le Racing est maintenu en CFA2.

L'équipe masculine du Besac'RC se maintient en Nationale 2. La Collaboration Territoriale de Club (CTC) qui avait été conclue entre le BBC et le Besac'Rc prend fin et le BBC engagera sous son nom deux équipes en Nationale 3 : une équipe garçons et une équipe filles.

Le Palente Besançon Handball maintient son équipe première en Nationale 1 Féminine.

L'Olympique Bisontin se maintient en Fédérale 3 après avoir disputé les play-off.

L'équipe masculine du BVB qui avait été repêchée en Nationale 2 avant la reprise du championnat a disputé les play-off et reste en Nationale 2. Son équipe féminine accède à la Nationale 3.

Le Roller Hockey accède à la Nationale 1.

Les Salins de Bregille, en basket fauteuil, se maintiennent en Nationale C et en Torball en D2.

Il est donc proposé la répartition suivante :

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales		Rappel 2016/2017	Proposition CDS 2017/2018
PALENTE BESANCON HANDBALL	Féminines en N1	45 000 €	45 000 €
BESAC - Basket	Masculins N2	60 000 €	60 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	Masculins N3 - Féminines N3	35 000 €	48 000 €
OLYMPIQUE BISONTIN	Fédérale 3	47 000 €	47 000 €
BESANÇON VOLLEY BALL	Masculins N2 - Féminines N3	22 000 €	27 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	Equipe en N1	5 000 €	8 000 €
ASC SALINS DE BREGILLE	Torball + Basket fauteuil handisport	9 000 €	9 000 €
RACING BESANÇON	Masculins en CFA2	80 000 €	80 000 €
BESANÇON FOOTBALL	Masculins CFA 2	40 000 €	90 000 €
TOTAL		343 000 €	414 000 €

Le montant de 414 000 € sera prélevé au titre des exercices 2017 et 2018 sur la ligne de crédits 65.40.6574.004824 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de subventions aux clubs sportifs professionnels et aux clubs participant à une compétition nationale. Les montants seront prélevés sur la ligne de crédits 65.40.6574.004824.20300

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec ces clubs de nouveaux contrats de Développement Sportif pour une période de trois saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0